

# Aide au conseil pour les PME

## AMIENS METROPOLE

### Présentation du dispositif

Aide au conseil pour les PME industrielles et de services à l'industrie afin de franchir une étape cruciale dans leur développement technologique.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide, les PME industrielles et de services à l'industrie de moins de 250 salariés, réalisant un saut technologique : développement d'un nouveau produit, acquisition de nouveaux marchés, intégration de robots, technologies innovantes de fabrication ...

##### — Critères d'éligibilité

Les PME doivent être inscrites au Répertoire des Métiers, Répertoire du Commerce et des Sociétés sur le territoire d'Amiens Métropole et justifiant au moins d'un exercice fiscal de 12 mois minimum.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Accompagnement des entreprises pour :

- réaliser un diagnostic, un état des lieux,
- identifier des thématiques à travailler,
- proposer un plan d'actions associé à un plan d'investissements,
- déposer un brevet.

Les domaines d'intervention sont :

- la maîtrise des process,
- la digitalisation,
- la décarbonation,
- la RSE.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Ne peuvent pas prétendre au dispositif :

- les professions réglementées,
- les activités de commerce de gros et de détail,
- les activités de négoce,
- les professions libérales,
- les activités financières et immobilières,
- le secteur primaire agricole et la pêche,
- les micro-entreprises,
- les organismes de formation,
- le secteur associatif,
- le secteur de la logistique,
- le transport routier de marchandises,
- les groupements de professionnels de santé.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide au conseil prend la forme d'une subvention à hauteur de 50% du coût de l'accompagnement, plafonnée à 5 000 € maximum.

Une mission d'aide au conseil par entreprise et une seule demande par période de 3 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour toute information, et pour la constitution du dossier :  
AMIENS MÉTROPOLE - Direction du Développement Économique et de l'Emploi  
6 rue des Hautes Cornes - BP 2720 - 80027 AMIENS Cedex 1  
03 22 97 15 89 - [deveco@amiens-metropole.com](mailto:deveco@amiens-metropole.com)

La demande de subvention doit être présentée avant le commencement des investissements.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

---

## Organisme

## AMIENS METROPOLE

- **Direction du Développement Economique et de l'Emploi**

6 rue des Hautes Cornes

BP 2720

80027 AMIENS Cedex 1

Téléphone : 03 22 97 15 86

E-mail : [deveco@amiens-metropole.com](mailto:deveco@amiens-metropole.com)